



VERITAS
ASSET
MANAGEMENT

États financiers annuels

**FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS
(AUPARAVANT, VERITAS LONG SHORT FUND)**

31 décembre 2019

FONDS DE RENDEMENT ABSOLU VERITAS (AUPARAVANT, VERITAS LONG SHORT FUND)

31 décembre 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État du résultat global.....	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableau des flux de trésorerie.....	6
Annexe du portefeuille.....	7-8
Notes annexes	9-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund) (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 février 2020

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

État de la situation financière Au 31 décembre 2019

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie détenue auprès du courtier (note 3)	6 424 792 \$	11 156 807 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	10 952 724	5 234 945
Dividendes et intérêts à recevoir	47 008	43 910
Autres actifs	18 387	23 279
Souscriptions à recevoir	11 625	–
Charges payées d'avance	1 653	–
	<u>17 456 189</u>	<u>16 458 941</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	4 470 327	3 079 408
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	6 387	18 146
Créditeurs et charges à payer	44 325	36 152
Frais de gestion à payer (note 5)	15 806	15 619
Intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	1 377	3 003
Montants à payer en contrepartie des placements acquis	–	243 704
Rachats à payer	1 789	–
	<u>4 540 011</u>	<u>3 396 032</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>12 916 178 \$</u>	<u>13 062 909 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	244 842 \$	96 221 \$
Série F	10 676 674	11 115 805
Série I	1 994 662	1 850 883
	<u>12 916 178 \$</u>	<u>13 062 909 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	23 702	10 000
Série F	1 054 129	1 186 666
Série I	204 554	206 395
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Série A	10,33 \$	9,62 \$
Série F	10,13	9,37
Série I	9,75	8,97

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

/s/ Anthony Scilipoti

Gestionnaire et fiduciaire
Veritas Asset Management Inc.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	2019	2018
Produits		
Revenu de dividendes	193 505 \$	288 036 \$
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	122 435	38 189
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur placements	926 278	(848 769)
Variation nette de la plus-value latente des placements	206 095	211 121
Autres produits	370	–
	<u>1 448 683</u>	<u>(311 423)</u>
Charges		
Frais de gestion (note 5)	204 040	229 069
Coûts d'exploitation	108 464	67 897
Dividendes payés sur les placements vendus à découvert	49 926	164 413
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	42 925	64 247
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	32 501	50 229
Honoraires d'audit	24 186	23 459
Frais de placement	4 892	7 088
Honoraires du comité d'examen indépendant	1 875	–
Droits de garde	706	–
Retenue d'impôt à la source	–	985
Remboursements de charges par le gestionnaire (note 5)	–	(121)
	<u>469 515</u>	<u>607 266</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>979 168 \$</u>	<u>(918 689) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	9 121 \$	(3 779) \$
Série F	809 462	(808 480)
Série I	160 585	(106 430)
	<u>979 168 \$</u>	<u>(918 689) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 12)		
Série A	0,73 \$	(0,38) \$
Série F	0,75	(0,64)
Série I	0,78	(0,52)

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice
31 décembre 2019					
Série A	96 221 \$	139 500 \$	– \$	9 121 \$	244 842 \$
Série F	11 115 805	619 268	(1 867 861)	809 462	10 676 674
Série I	1 850 883	–	(16 806)	160 585	1 994 662
	<u>13 062 909 \$</u>	<u>758 768 \$</u>	<u>(1 884 667) \$</u>	<u>979 168 \$</u>	<u>12 916 178 \$</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Diminution de l'actif net liée aux activités attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice
31 décembre 2018					
Catégorie A	– \$	100 000 \$	– \$	(3 779) \$	96 221 \$
Catégorie F	4 752 844	11 718 048	(4 546 607)	(808 480)	11 115 805
Catégorie I	1 957 313	–	–	(106 430)	1 850 883
	<u>6 710 157 \$</u>	<u>11 818 048 \$</u>	<u>(4 546 607) \$</u>	<u>(918 689) \$</u>	<u>13 062 909 \$</u>

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Tableau des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	2019	2018
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	979 168 \$	(918 689) \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur placements	(926 278)	848 769
Variation nette de la plus-value latente des placements	(206 095)	(211 121)
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation des dividendes et intérêts à recevoir	(3 098)	(25 624)
Diminution des remboursements de charges à recevoir	–	30 407
Diminution des autres actifs	4 892	1 438
Augmentation des charges payées d'avance	(1 653)	–
(Diminution) augmentation des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	(11 759)	14 373
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	8 173	(28 435)
Augmentation des frais de gestion à payer	187	2 749
Diminution des intérêts à payer sur les placements vendus à découvert	(1 626)	(820)
(Diminution) augmentation des montants à payer en contrepartie des placements acquis	(243 704)	243 704
Produit de la vente de placements	125 757 737	149 221 485
Achat de placements	(128 949 959)	(147 668 474)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	<u>(3 594 015)</u>	<u>1 509 762</u>
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	747 143	11 818 048
Montant payé au rachat de parts rachetables	(1 882 878)	(4 546 607)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>(1 135 735)</u>	<u>7 271 441</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie détenue auprès du courtier au cours de l'exercice	(4 729 750)	8 781 203
Perte de change sur la trésorerie	(2 265)	(28 596)
Trésorerie détenue auprès du courtier, au début de l'exercice	11 156 807	2 404 200
Trésorerie détenue auprès du courtier, à la fin de l'exercice	<u>6 424 792 \$</u>	<u>11 156 807 \$</u>
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	41 353 \$	65 067 \$
Intérêts reçus	118 433	36 568
Dividendes payés	61 684	150 040
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	194 409	263 048

*Incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Annexe du portefeuille Au 31 décembre 2019

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
8 700	Air Canada	405 303 \$	422 037 \$	3,27
8 700	Allied Properties Real Estate Investment Trust	354 200	453 009	3,51
41 300	ARC Resources Ltd.	319 422	337 834	2,62
700	Atco Ltd.	33 700	34 839	0,27
16 500	Canadian Natural Resources Ltd.	607 787	693 000	5,37
5 600	Canadian Utilities Ltd.	209 376	219 352	1,70
13 400	Capital Power Corp.	414 494	460 826	3,57
24 000	Genovus Energy Inc.	298 175	316 800	2,45
400	CGI inc.	41 620	43 468	0,34
400	Cogeco Communications inc.	42 369	45 280	0,35
100	Constellation Software Inc.	129 956	126 116	0,98
28 000	Fonds de placement immobilier Crombie	391 296	446 320	3,46
5 700	Element Fleet Management Corp.	53 749	63 213	0,49
19 300	Enbridge Inc.	928 590	996 459	7,71
2 400	George Weston limitée	257 878	247 248	1,91
13 500	Granite Real Estate Investment Trust	835 282	890 730	6,90
1 200	Hydro One Ltd.	29 264	30 096	0,23
18 000	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	351 144	340 920	2,64
3 000	Les Compagnies Loblaw limitée	210 791	201 000	1,56
25 800	Société financière Manuvie	656 220	680 088	5,27
5 000	Les Aliments Maple Leaf Inc.	127 277	129 400	1,00
4 300	Martinrea International Inc.	49 980	61 533	0,48
13 800	Metro inc.	790 519	739 542	5,73
1 000	Québecor inc.	30 381	33 140	0,26
4 000	Groupe SNC-Lavalin inc.	121 634	119 800	0,93
500	Corporation TC Énergie	33 173	34 580	0,27
13 700	TELUS Corp.	684 287	688 836	5,33
80 000	TransAlta Corp.	671 016	742 400	5,75
3 100	Waste Connections Inc.	376 328	365 645	2,83
2 800	WSP Global Inc.	237 515	248 276	1,92
		<u>9 692 726</u>	<u>10 211 787</u>	<u>79,10</u>
Actions américaines				
4 000	SPDR Gold Shares	753 571	740 937	5,74
	Total des placements détenus	10 446 297	10 952 724	84,84

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert	Produit des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
(20 100)	BlackBerry Ltd.	(141 850) \$	(167 835) \$	(1,30)
(8 500)	Brookfield Property Partners LP	(206 910)	(201 705)	(1,56)
(5 200)	Canada Goose Holdings Inc.	(248 327)	(244 452)	(1,89)
(4 200)	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	(492 916)	(493 374)	(3,82)
(800)	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	(253 419)	(264 824)	(2,05)
(3 500)	La Société Canadian Tire Limitée	(500 581)	(489 125)	(3,79)

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant Veritas Long Short Fund)

Annexe du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2019

Nombre d'actions/ de parts	Placements vendus à découvert (suite)	Produit des ventes à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Actions canadiennes (suite)			
(5 000)	Corporation Cott	(85 933) \$	(88 700) \$	(0,69)
(39 400)	Husky Energy Inc.	(368 055)	(410 548)	(3,18)
(10 000)	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	(342 494)	(343 500)	(2,66)
(1 600)	Meubles Léon Limitée	(24 087)	(26 672)	(0,21)
(7 400)	NFI Group Inc.	(197 201)	(197 210)	(1,53)
(5 000)	Banque Royale du Canada	(532 525)	(513 750)	(3,98)
(13 000)	Shaw Communications Inc.	(344 475)	(342 550)	(2,65)
(6 300)	Spin Master Corp.	(242 410)	(249 102)	(1,93)
(6 000)	La Banque Toronto-Dominion	(447 000)	(436 980)	(3,38)
		<u>(4 428 183)</u>	<u>(4 470 327)</u>	<u>(34,62)</u>
	Total des placements vendus à découvert	(4 428 183)	(4 470 327)	(34,62)
	Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	<u>(2 227)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	Placements détenus, montant net	<u>6 015 887 \$</u>	6 482 397	50,22
	Autres actifs, montant net		<u>6 433 781</u>	<u>49,78</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		<u>12 916 178 \$</u>	<u>100,00</u>

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

1. ORGANISATION DE LA FIDUCIE ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund) (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 juin 2017 (la « déclaration de fiducie »), modifiée et mise à jour le 1^{er} octobre 2019. Le 1^{er} octobre 2019, le Fonds a déposé un prospectus simplifié auprès de l'autorité de réglementation provinciale afin de devenir un organisme de placement collectif alternatif assujéti au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») et a changé sa dénomination pour Fonds de rendement absolu Veritas. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 2 août 2017. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse qui lui semblent sous-évaluées. Les positions acheteur et les positions vendeur seront choisies principalement en fonction des recommandations de Veritas Investment Research Corporation (une société liée au gestionnaire). Le Fonds peut également investir dans des titres qui ne sont pas officiellement recommandés par Veritas Investment Research Corporation. Le Fonds gère ses positions acheteur et ses positions vendeur de manière à atténuer l'incidence de la volatilité du marché sur le portefeuille.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La publication des états financiers annuels a été autorisée par le gestionnaire le 14 février 2020.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter ou à vendre les instruments à découvert. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste « Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille » dans l'état du résultat global.

Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements et la plus-value latente des placements sont calculées selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est, (le « taux à la clôture ») un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes « Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value latente des placements » dans l'état du résultat global.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes IFRS amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine série de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette série en circulation à la fin de l'exercice.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque série de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette série en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir, les autres actifs, les souscriptions à recevoir et les charges payées d'avance sont comptabilisés au coût amorti. Les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert, les créiteurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, les intérêts à payer sur les placements vendus à découvert, les montants à payer en contrepartie des placements acquis et les rachats à payer sont désignés à titre de passifs financiers et sont présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

Trésorerie détenue auprès du courtier

Le Fonds a conclu une entente de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère ses comptes comme ceux d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, des soldes de trésorerie, constitués de montants à recevoir du courtier.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services qu'il fournit au Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque série de parts. Ces frais correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds, majoré des taxes applicables. Ils sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont versés le dernier jour de chaque mois civil. Les frais de gestion pour chaque série de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Série A : 1/12 de 2,50 % (2,50 % par année) de la valeur liquidative des parts de série A du Fonds le dernier jour ouvrable du mois.
- Série F : 1/12 de 1,50 % (1,50 % par année) de la valeur liquidative des parts de série F du Fonds le dernier jour ouvrable du mois.
- Série I : Les frais de gestion sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion sur les parts de série I ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de série F du Fonds.

Avant le 1^{er} octobre 2019, les frais de gestion pour les parts de série A s'établissaient à 1/12 de 2,00 % (2,00 % par année), les frais de gestion pour les parts de série F à 1/12 de 1,50 % (1,50 % par année) et les frais de gestion pour les parts de série I à 1/12 de 1,00 % (1,00 % par année) de la valeur liquidative des parts de série A, des parts de série F et des parts de série I du Fonds le dernier jour ouvrable du mois, respectivement.

Participations

Au 31 décembre 2019, 4 071 parts (2018 – 3 011 parts) de série F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire. Aux 31 décembre 2019 et 2018, toutes les parts de série I du Fonds étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de séries, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque série donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de série A, de série F et de série I. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire.

L'investissement initial minimal dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 5 000 \$, tandis que l'investissement initial minimal dans les parts de série I est négocié entre l'investisseur et le gestionnaire. L'investissement minimal subséquent dans les parts de série A et de série F du Fonds est de 500 \$, à moins que les parts soient souscrites dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques, auquel cas l'investissement minimal subséquent est de 100 \$. Le gestionnaire peut modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation.

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées chaque semaine au plus tard à 16 h (heure de l'Est), le mercredi de chaque semaine (ou le jour ouvrable suivant s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable) ou tout autre jour ouvrable choisi par le gestionnaire (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la série en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le produit du rachat est versé dans les deux jours ouvrables suivant la date de rachat pertinente.

Si un investisseur demande le rachat de parts de série A ou de série F du Fonds dans les 120 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 5 % de la valeur liquidative des parts des séries visées par la demande de rachat. Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts de série A ou de série F achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- les plans de retraits systématiques;
- le changement de désignation des parts de série A ou de série F d'une série à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	Parts rachetables, au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables, à la fin de l'exercice
31 décembre 2019				
Série A	10 000	13 702	–	23 702
Série F	1 186 666	62 017	(194 554)	1 054 129
Série I	206 395	–	(1 841)	204 554
31 décembre 2018				
Série A	–	10 000	–	10 000
Série F	477 100	1 189 894	(480 328)	1 186 666
Série I	206 395	–	–	206 395

Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7. Le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 12 967 475 \$ (2018 – 13 112 550 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés. Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options position vendeur et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles attribuables aux options d'achat position vendeur et aux titres vendus à découvert peuvent être illimitées. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2019, 50 % (2018 – 17 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 648 240 \$ (2018 – 215 554 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de concentration (suite)

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements détenus		
Énergie	12,6	1,9
Immobilier	15,0	11,2
Produits industriels	1,6	–
Biens de consommation de base	9,5	6,0
Services publics	11,5	4,5
Services de communications	3,3	5,6
Technologies de l'information	–	(2,4)
Fonds	5,7	5,1
Biens de consommation discrétionnaire	(7,3)	(4,1)
Soins de santé	–	(2,9)
Services financiers	(1,6)	(8,3)
Total des placements nets	50,3	16,4
Trésorerie détenue auprès du courtier	49,7	83,6
	100,0	100,0

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie détenue auprès du courtier) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de change (suite)

Les tableaux suivants présentent un résumé de l'exposition du Fonds au risque de change aux 31 décembre 2019 et 2018.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2019						
Dollar américain	699 334 \$	740 937 \$	1 440 271 \$	34 967 \$	37 047 \$	72 014 \$
	699 334 \$	740 937 \$	1 440 271 \$	34 967 \$	37 047 \$	72 014 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5,41	5,74	11,15	0,27	0,29	0,56

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
31 décembre 2018						
Dollar américain	(1 078 425) \$	897 907 \$	(180 518) \$	(53 921) \$	44 895 \$	(9 026) \$
	(1 078 425) \$	897 907 \$	(180 518) \$	(53 921) \$	44 895 \$	(9 026) \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(8,26)	6,87	(1,39)	(0,41)	0,34	(0,07)

8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de la déclaration de fiducie, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration de la Fiducie. La Fiducie est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

Fonds de rendement absolu Veritas (auparavant, Veritas Long Short Fund)

Notes annexes

31 décembre 2019

9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2019, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de 185 831 \$ (2018 – 185 831 \$) et de pertes en capital reportées de 128 802 \$ (2018 – 434 817 \$).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

12. AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
2019			
Série A	9 121 \$	12 509	0,73 \$
Série F	809 462	1 086 265	0,75
Série I	160 585	205 138	0,78
2018			
Catégorie A	(3 779) \$	10 000	(0,38) \$
Catégorie F	(808 480)	1 255 682	(0,64)
Catégorie I	(106 430)	206 395	(0,52)